



LA SANTÉ PUBLIQUE

Un enjeu communal aussi !

Le 6 septembre 2013, l'Association des communes suisses s'est réunie en assemblée, le thème en était « Assurer les soins de santé dans les communes ». Il est ressorti de cette assemblée que les Communes avaient un rôle important à jouer, en offrant des conditions cadres favorables à l'implantation de cabinets médicaux collectifs et ainsi d'assurer une médecine de proximité et de premier recours dans toute la Suisse.

L'Association des communes neuchâtelaises a communiqué le 2 avril 2014 son soutien au maintien et au développement de la médecine de famille et à l'implantation durable de cabinets médicaux collectifs, en proposant que les Communes mettent à disposition des locaux ou des infrastructures.

Le nouvel article constitutionnel instituant un accès aux soins médicaux de base pour chacun a été largement plébiscité par le peuple suisse le 18 mai 2014. Les citoyennes et les citoyens vaudruziens se sont prononcés à 93.8% en faveur de cet objet !

Le 24 juin 2014, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui s'inscrit dans une volonté politique d'anticiper la pénurie de médecins de famille, en favorisant leur installation et ainsi assurer la couverture en soins médicaux de base de toute la population neuchâtelaise.

Le Conseil communal de Val-de-Ruz partage sans réserve la préoccupation du Conseil d'Etat et tient également à garantir l'accès aux soins médicaux de base à la population de la commune, ainsi que l'implantation durable de cabinets collectifs à Val-de-Ruz. C'est avec cette détermination que le Conseil communal s'engage en vue de la votation du 28 septembre 2014 et vous invite à accepter la vente de la maison de commune de Fontainemelon aux médecins du cabinet de groupe, réunis au sein de la société cmfd SA.

François Cuche, conseiller communal